



## **APPLIQUER LES CONSIGNES SYNDICALES, C'EST AGIR POUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION**

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective. Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

**Appliquer une consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications** et améliorer le fonctionnement de l'école.

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés.

Syndiqués ou non, tous les collègues appliquant la consigne recevront l'appui du SNUipp-FSU.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp-FSU, la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directrices et des directeurs, interlocuteurs de l'administration, des municipalités et des parents d'élèves, **nous rappelons l'importance du conseil des maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école.**

C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de solidarité dont notre profession a grand besoin.

Nous rappelons aussi l'importance des **relations entretenues avec les familles** sur un sujet qui les touche autant : les actions syndicales ne sont pas dirigées contre les familles. Au contraire, elles devraient en être partie prenante. Les parents doivent être associés aux actions et à leur mise en œuvre.

**Nous vous invitons à signaler au SNUipp toute situation de non remplacement afin, qu'ensemble, nous puissions défendre la qualité du Service Public d'Éducation .**